

# JARDIN COLLECTIF DU CHANT DES CAILLES

## Flash info n°001 : Réunion plénière du 12/12/2012

**Objet** Plan directeur du champ  
Projet de charte du Jardin collectif  
Divers

### État des travaux :

1.	<b>Plan directeur du champ</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Marie-Noëlle a présenté l'état du dossier</li><li>- Le Jardin collectif disposerait d'environ 14% du champ total, soit environ 3.000 m carrés. Il n'y a pas d'objections. Le jardin serait situé du côté des parcelles « historiques » déjà existantes et de la plaine de jeux.</li><li>- Il y a accord pour créer des espaces qui seraient communs à la fois à la partie Ferme et au Jardin collectif, dont par exemple le four à pain. Ils seraient situés à la jonction des entités Ferme et Jardin collectif et répartis sur les superficies de chacun. Les dossiers seraient présentés en commun auprès des Monuments et Sites.</li><li>- Il y a accord pour que la distribution de l'eau pluviale soit commune à tous</li><li>- Antoine invite les jardiniers qui le souhaiteraient à venir, vers 14h ce dimanche 16 décembre pour visiter l'espace actuellement réservé aux moutons et participer éventuellement à la fabrication des mangeoires.</li></ul>
2.	<b>Projet de charte du Jardin collectif</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Marie-Paule a résumé le travail effectué par le groupe charte</li><li>- la réunion plénière a procédé à une discussion générale. Plusieurs remarques et suggestions ont été faites, de même qu'une première présentation des amendements déposés a été faite par Odile. Les différents points seront repris en détails lors de l'examen des articles concernés.</li><li>- l'examen des articles est commencé :</li><li>- à l'art 1, est ajouté « les prescriptions urbanistiques de la Région de Bruxelles-capitale » ; art adopté</li><li>- l'art 2 est adopté</li><li>- à l'art 3, après une large discussion, la réunion a pris pour base de travail l'amendement proposé, qui a été modifié comme suit : au a), 1°, ajouter « auquel elles reviennent en cas d'abandon ». Au 2° et 3°, la proportion entre les types de parcelles et le ratio par personne sont supprimés. Moyennant ces modifications, l'amendement visant le remplacement de l'art 3 est adopté.</li><li>- à l'art 4, le mot « hiver » est remplacé par « automne » et l'art se termine après « soumise à l'assemblée plénière ». L'art est adopté.</li><li>- À l'art 5, deuxième item, ajouter « bienveillance » ; troisième item, supprimer « autour du monde végétal » après « festifs » ; quatrième item, supprimer « à la restructuration ». Moyennant ces corrections l'art est adopté.</li><li>- À l'art 6 moyennant l'ajout « préservation de la biodiversité », après « préservation d'une société enfants admis », l'art est adopté.</li><li>- À l'art 7, le terme « mesures » remplace celui de « sanctions ». Il est ajouté in fine « à la majorité des deux tiers ». L'art est adopté.</li><li>- La réunion plénière a décidé de procéder à l'examen de la suite des articles à sa prochaine séance.</li></ul>
3.	<b>Divers</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- La jardinière Mme Khetevan informe les membres qu'à sa demande l'Institut Diderot, rue Haute, serait disposé à prêter main-forte pour la fabrication de petits mobiliers ( tables et coffres ). Cette nouvelle est reçue avec grand intérêt.</li><li>- Un groupe de Watermael-Boitsfort, Osons la décroissance, qui avait un projet de jardin collectif qui, à ce jour, tarde à se concrétiser au niveau des contacts avec le propriétaire du terrain, lui aussi classé, souhaiterait participer aux activités du Jardin collectif du chant des cailles, étant entendu que les membres qui participeraient signeraient la charte et le règlement d'ordre intérieur du Jardin . Après rappel des clauses de la convention d'occupation à titre précaire sur la participation des habitants, il n'est pas fait d'objection à cette demande.</li></ul>

- La demande de l'école Ste Thérèse, proche du champ, est rappelée et traitée actuellement par le groupe pédagogique. Des contacts sont pris avec les différentes écoles de la commune leur annonçant que des activités éducatives sont possibles.

- Odile a présenté le projet d'un document toutes-boites du groupe communication. Le principe de celui-ci ainsi que le coût d'environ 55 € sont adoptés. Une date sera fixée en janvier pour que les jardiniers participent à une journée de distribution. La simplification des adresses est évoquée.

- Le groupe communication et le groupe charte, ensemble, proposent qu'à l'issue des réunions et activités, un bref document appelé « Flash info » ou autrement, mais qui serait numéroté tout au long de l'année soit aussitôt diffusé aux jardiniers ( tant pour les réunions plénières, que pour les groupes ou les activités de groupes sur terrain ), afin de synthétiser les actions et décisions prises et d'annoncer aussitôt les suivantes. Proposition acceptée.

#### **Agenda : date des prochaines réunions, travaux collectifs et festivités**

Invitation d'Antoine aux jardiniers à passer à l'enclos des moutons pour visite et participation éventuelle à la fabrication de mangeoires	16/12/2012
Prochaine réunion plénière	17/01/2013